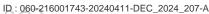
Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Recu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024







# Décision SGA-DEC-2024-n TOT Création partenariat avec la société « Dequoinoter »

# Direction de la culture – Service patrimoine

# Le Maire de Creil,

#### **■** Visas :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le livre IV du code du patrimoine et notamment ses articles D451-1 à R451-2 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal;

## Considérant :

La volonté de mise en avant les collections du musée Gallé-Juillet et des archives municipales par le moyen d'articles de papeterie conçus par la société « Dequoinoter » ;

## Décide :

Article 1er: d'encadrer les modalités de diffusion et de reproduction des photographies des œuvres par la société « Dequoinoter », dans le respect du droit moral de l'auteur.

Article 2 : de signer une convention avec madame Florence MAURICE concernant la cession à titre gracieux à la ville de Creil des droits patrimoniaux afférant aux photographies prises par ses soins des collections du musée Gallé-Juillet et des archives municipales, à savoir le droit de représentation au public et le droit de reproduction sur tout support à titre commercial ou non, sans limite de temps.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis -14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 02 avril 2024

**ACSO** 

Jean-Claude VILLEMAIN

1 1 AVR 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : 1 1 AVR. 2024